



CHAtO 18
4th SESSION OF THE IHO ASSEMBLY (A-4)
Casablanca: 1-3 May 2024

National Report / *Rapport National*

GABON



- Situation géographique du Gabon
- Description du littoral gabonais
- Relationship with IHO Membre observateur
- Service de Signalisation Maritime/responsabilités
- Projets en cours
- Relations avec le SHOM (Mission BH2 Bordas; Avril 2022)
- Challenges pour les 2-3 prochaines années
- Conventions ratifiées à ce jour
- Recommandations



IHO

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU GABON

International
Hydrographic
Organization

- Avec un territoire de 267 667 km², le Gabon est situé dans le Golfe de Guinée, traversé de part et d'autre de l'équateur d'EST en OUEST ; il dispose de plus de 850 km de côtes sur le littoral atlantique.
- Le système hydrographique gabonais couvre la quasi-totalité de son territoire. Il est composé d'un bassin versant : l'Ogooué qui domine ceux les plus modestes des fleuves côtiers tels que : le fleuve Nyanga et le Komo plusieurs unités portuaires dont 2 ports commerciaux situés à Libreville-Owendo dans l'estuaire du Komo, et à Port-Gentil ouvert à la mer.
- Le territoire maritime gabonais est à peu près équivalent à son territoire terrestre.



IHO

DESCRIPTION DU DOMAINE MARITIME GABONAIS

International
Hydrographic
Organization

- Le Gabon est dans la zone du Golf de Guinée
- Son domaine maritime couvre une superficie de près de 191 000 km² divisé comme suit:
 - Plateau continental ;
 - Zone économique exclusive ;
 - Un réseau hydrographique dominé par l'Ogooué est composé de cours d'eau permanents. Le fleuve est alimenté par la Ngounié, l'Abanga, l'Okano-Offoué, l'Ivindo. Ses principaux affluents : la Lolo, la Lebombi, la M'passa, la Leconi... certains, sont navigables selon les saisons.
- Le Gabon fait partie des pays membres observateurs de la Région G ou NAVAREA II (CHAtO).



IHO

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE

International
Hydrographic
Organization

- Les questions hydrographiques sont sous la responsabilité du Service de Signalisation Maritime, créé par décret n°1807/PR/MMM du 13 Novembre 1985 portant attributions et organisation du Ministère de la Marine Marchande, rattaché au cabinet du ministre; sa mission principale est d'assurer la sécurité de la navigation maritime, fluviale et lagunaire. Il est composé de deux divisions : la Division Hydrographique et la Division Phares et Balises.
- Insuffisance de ressources humaines dans le domaine de l'hydrographie;
- Manque d'équipements (défaut de matériels adéquats pour la réalisation des missions régaliennes);
- Au niveau des infrastructures portuaires, l'Etat gabonais a confié à une entreprise privée, la gestion des ses deux ports commerciaux via une Convention de Concession à Gabon Port Management (GPM), qui dispose d'un service hydrographique et réalise des levés hydrographiques au niveau des ports concédés.



IHO

DIVISION HYDROGRAPHIQUE

International
Hydrographic
Organization

Les missions :

- Etudes et levés bathymétriques ;
- Partage d'informations au SHOM et aux usagers;
- Echanges et renforcement des capacités des agents ;
- La mise à disposition aux autorités compétentes des supports de cartographies;
- Actualisation en collaboration avec le SHOM, des cartes marines;
- Diffusion des informations nautiques (annuaires des marées, avis aux navigateurs...).



IHO

DIVISION PHARES ET BALISES

International
Hydrographic
Organization

La Division des Phares et Balises a pour missions principales :

- La mise en place des établissements flottants ou fixes ;
- Elle assure également les missions d'assemblage, d'entretien et de surveillance; en somme le maintien en condition opérationnelle du système d'aides à la navigation.



IHO

AUTRES ADMINISTRATIONS

International
Hydrographic
Organization

- Inspection Générale des Services du Ministère des Transports : suivi du dossier relatif à l'adhésion à l'OHI;
- Direction Générale de la Marine Marchande : mise à notre disposition toutes les conventions qui ont été ratifiées depuis 1980 jusqu'à nos jours;
- Ministère des Affaires Etrangères (Service des Traités Multilatéraux) : sur le plan national mise en place du dossier de l'accord d'adhésion du Gabon à l'OHI.



- A la suite de la visite technique de février 2019 conduite par un expert de l'OHI, ce dernier a formulé une recommandation celle de la création du Comité National de Coordination de l'Hydrographie de l'Océanographie et de la Cartographie Marine ;
- c'est fort de cette recommandation que le Service National de Signalisation Maritime a initié un atelier sur " La mise en place d'un plan d'actions hydrographique au Gabon les 25,26,27 et 28 février 2020 et des réunions de coordination tenues , au Service de Signalisation Maritime, le 28/02/2023 et le 03/03/2023.

Les entités concernées :

- Représentant du Ministère des Affaires Etrangères;
- Représentant du Ministère des Transports (Marine Marchande, Signalisation Maritime);
- Représentant du Ministère des Eaux et Forets (Direction Générale des Ecosystèmes Aquatiques);
- Inspection Générale des Services
- Gabon Port Management, ...



IHO PROJETS EN COURS

International
Hydrographic
Organization

- Adhésion à la CHAtO: projet d'exposé du motif pour expliquer au Ministre des Transports le bien fondé d'être Membre Associé à la CHAtO;
- Adhésion à l'OHI: accord de la Présidence de la République Gabonaise pour accélérer le processus et document transmis au Ministère des Affaires Etrangères;
- **Adhésion à l'OIANM (Organisation Internationale pour les Aides à la Navigation Maritime) qui succédera à l'AIMS, déjà ratifié;**
- Arrangement Administratif entre le Gabon et la France (SHOM);
- Création d'un Comité de coordination (CNHOCCM), en cours;
- Prémices de la création d'un Service Hydrographique National .



IHO

DOCUMENT PR

International
Hydrographic
Organization

Le 13 février 2022, la Présidence de la République gabonaise a donné son accord pour l'adhésion du Gabon à l'organisation hydrographique internationale (OHI) par la lettre de la Présidence adressée au ministre des transports en charge de la Marine Marchande.

Réf.: V/N n° 01421/MT/CAB-M/lem du 17 janvier 2022.

Exposé du motif

- Situation géographique du Gabon
- Linéaire des côtes gabonaises
- Le Gabon se trouve dans l'espace maritime de la Commission Hydrographique de l'Atlantique Orientale (CHAtO). Etant un Etat côtier de cette région (NAVAREA II ou Région G), il est recommandé d'y adhérer.
- Le Gabon dispose des ports maritimes qui permettent aux navires de les fréquenter, par lesquels passent plus de 90% de nos échanges commerciaux avec le monde, ce qui implique une connaissance de notre territoire maritime, offrant ainsi aux navires une sécurité de la navigation.
- Les activités liées à la mer sont multiples parmi lesquels, le transport maritime, la pêche, l'exploitation des ressources naturelles, la plaisance, le tourisme, le dragage, les travaux maritimes. Pour les exercer, il faut au préalable la réalisation des études hydrographiques.
- En ratifiant les statuts de la CHAtO, le Gabon devient Membre Associé de cette Commission.
- Comme un Membre, le Membre Associé a les mêmes privilèges et peut donc bénéficier de tous les services et aides qu'offrent la CHAtO, à savoir la formation gratuite, les conseils et visites techniques, la participation aux travaux et aux conférences de la Commission, le partage de l'information hydrographique, l'encouragement à l'adhésion à l'OHI et le soutien pour la mise en place d'un Service Hydrographique National conformément à la Convention SOLAS.
- En ratifiant les statuts de la CHAtO, le Gabon n'a aucun engagement financier à remplir. Cet acte peut se faire même au niveau ministériel.



- Rapport de participation au Séminaire et à la 17 ième CHAtO transmis au Secrétaire Général du Ministère des Transports
- Réunions pour avancer les projets suivants:
 - L'adhésion du Gabon à l'OHI/CHAtO/OIANM
 - La création du Comité National de Coordination Hydrographique
 - L'arrangement administratif avec le SHOM
 - Le rapport national sur l'hydrographie au Gabon
- Echange d'informations avec les futures parties prenantes sur les questions hydrographiques du Gabon



- Organisation de la Division hydrographique nécessite une appropriation de l'étendue de ses missions...
- Absence de Ressources Humaines qualifiées, donc besoin en formation et en spécialisation (hydrographes, cartographes, géomètres et autres).
- Le Service manque cruellement d'équipements adéquats pour la réalisation de ses missions.



IHO

PLANS QUI AFFECTENT NOTRE REGION (3 MAXIMUM)

(CHARTS, SURVEYS, TRAINING, CAPACITY BUILDING, OTHER)

International
Hydrographic
Organization

- Carte n° 7582 (INT 2922) Estuaire du Gabon, Publication SHOM 2013, Edition N°2 2019, de la Bouée Thémis au port d'Owendo.
- Carte n° 3328 (INT 2812) Libreville to Gamba, Published at Tauton , United Kingdom 3rd March 2005, Modified reproduction of INT Chart 2812, published 1995 by France.
- Carte n° 6446 Baie du Cap Lopez, Port-Gentil, Publication Décembre 1962, Edition N°2 Juin 1969 SHOM...
- Séminaire du 26 au 27 septembre 2022 à Mindelo au Cap Vert, thème: *Travailler avec NAVAREA II et votre autorité cartographique primaire (échange de données)*.
- levé hydrographique réalisé par le BH2 Borda en avril 2022 dans les eaux sous juridiction gabonaise.

- **Pointe EKOUATA au Cap Lopez n° 7583 ;**
- Publiée : 2006 ;
- Correction : 2007-2013.
- **Port-Gentil n°5885 ;**
- Publier : 1958
- Correction : 1957-1958
- **Libreville n° (Estuaire du Gabon) 7582**
- Publier : 2019
- Correction :
- **Libreville- Pointe- Noire n°5621**
- Publier : 1925
- Correction : ???
- **Chenal Port Owendo n°960120**
- Publier : 1956
- Correction : 1963
- **Estuaire – cap Lopez n° 5802**
- Publier : 1958
- Correction : 1959

- **Port de Libreville n° 6378**
- Publier : 1956
- Correction : 1960
- **Port de Libreville n° 7582**
- Publier : 2013
- Correction : 2014
- **Port- gentil – cap- Lopez n°7584**
- Publier : 2006
- Correction : 2015
- **Point EKOUATA- Cap Lopez 7583**
- Publier : 2006
- Correction : 2007- 2011
- **Cap Esterias- Point E n° 6375**
- publier : 1966
- Correction : 2014.



IHO

LEVÉ HYDROGRAPHIQUE RÉALISÉ PAR LE BH2 BORDA EN AVRIL 2022 DANS LES EAUX SOUS JURIDICTION GABONAISE.

Groupe hydrographique et océanographique de l'Atlantique

BREST, le 17 mars 2023
N°54/Shom/GHOA/NP

RAPPORT DE LEVE

OBJET

REFERENCES :

: levé Gabon 2022 - S202201800

- a) conduite de recherches scientifiques marines dans les eaux gabonaises n°004983 MDN/CABM/CM du 9 novembre 2021
- b) rapport préliminaire de levé n°4 Shom/GHOA/NP du 11 janvier 2023.

Une annexe ANNEXES : 1 PRESENTATION – OBJECTIFS

Ce rapport présente les travaux hydrographiques et océanographiques menés par un détachement du Shom (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) à bord du bâtiment hydrographique de 2ème classe (BH2) *Borda* durant la mission Gabon 2022 qui s'est déroulée dans les eaux de la République gabonaise, conformément à l'autorisation en référence, entre le 7 avril et le 28 avril 2022.

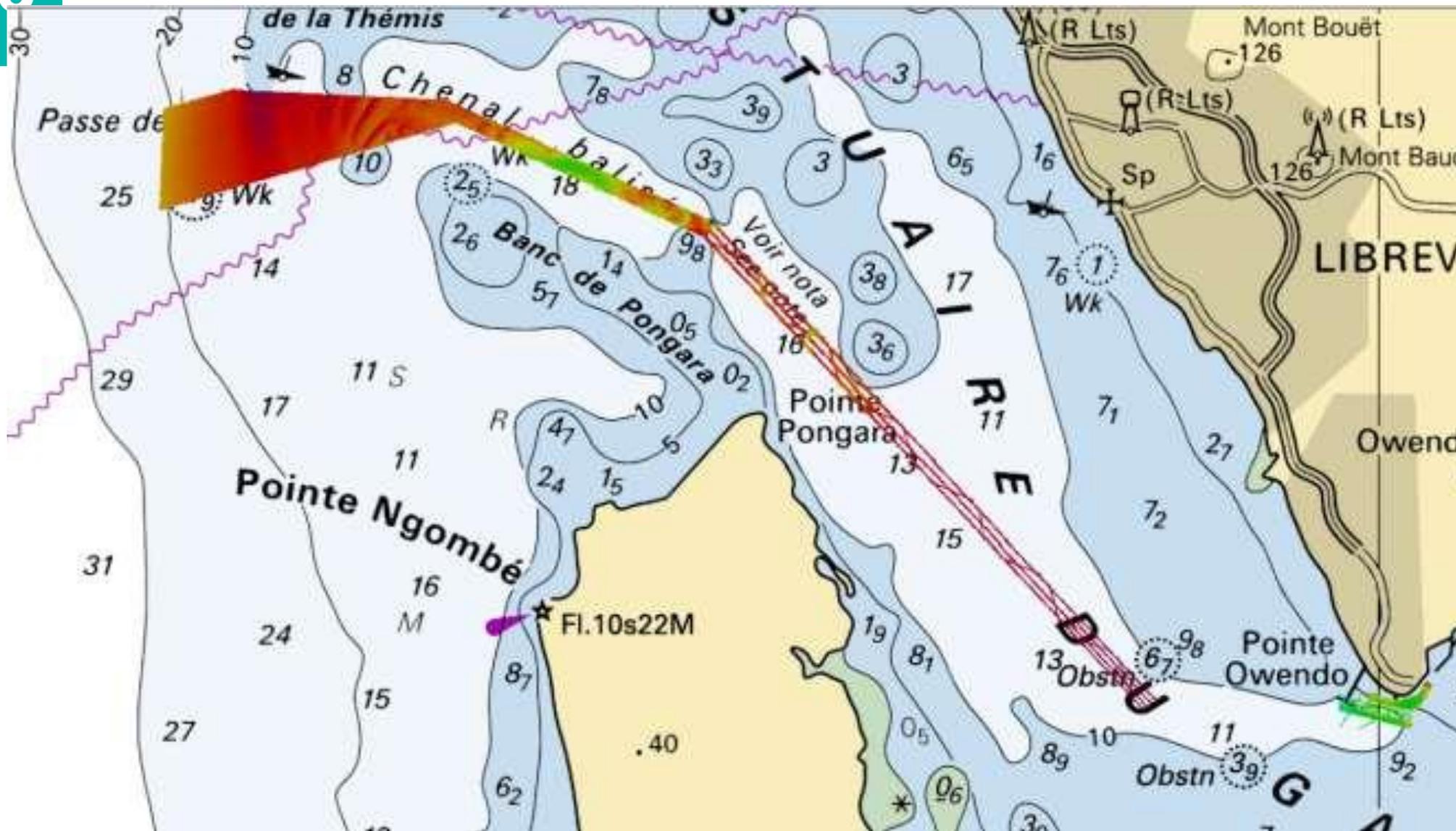
Les principaux objectifs consistaient à réaliser des levés sur des zones hydrographiquement peu connues afin de mettre à jour les cartes marines dans les eaux gabonaises.



IHO

ANNEXE I AU RAPPORT N°54/SHOM/GHOA/NP DU 17 MARS 2023 ZONES DE LEVE

International
Hydrographic
Organization



Vue générale des zones levées – Extrait CM 7383



- Signature des statuts de la CHAtO;
- Adhésion à l'OHI;
- Arrangement Administratif entre le Ministère des Transports en charge de la Marine Marchande (Gabon) et le Ministère des Armées (France) existe depuis plusieurs années dans le cadre de la coopération entre nos deux Etats;
- Il concerne en particulier la formation, le recueil et la diffusion des RSM; ainsi que la conduite de levés hydrographiques et l'établissement de cartes et ouvrages nautiques conformément aux normes en vigueur à l'OHI.



IHO

COVENTIONS INTERNATIONALES

International
Hydrographic
Organization

N°	Instruments	Statuts	Evaluation	Observations
01	Convention Internationale de 1974 pour la Sauvegarde de la vie Humaine en Mer (SOLAS 1974)	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 64 /80 du 2 juin 1980
02	Convention internationale de Londres de 1966 sur les lignes de charge pour les navires	Ratifiée	En vigueur	- Loi n° 21/80 du 02 juin 1980 autorisant l'adhésion à la convention de Londres sur les lignes de charges de 1966 ;
03	Convention internationale pour prévenir les abordages en mer ;	Ratifiée	En vigueur	- Loi n° 22 du 02 juin 1980 autorisant l'adhésion à la convention sur les abordages en mer de 1972



IHO

International
Hydrographic
Organization

04	Convention internationale sur le jaugeage des navires ;			Loi n° 60/80 du 02 juin 1980 autorisant à la convention de Londres sur le jaugeage de 1969
05	Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, adoptée à Londres en 1973 ;			Loi n° 23 du 02 juin 1980 autorisant l'adhésion à la convention internationale pour prévention de la pollution par les navires de 1973
06	Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance de brevet et de veille, adoptée à Londres le 07 juillet 1978.			Loi n° 25 /80 du 02 juin 1980 autorisant l'adhésion à la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et veille de 1978 ;
07	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (MontegoBay 1982)	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 1 /98 du 26 février 1998
08	la Convention Internationale pour la Recherche et le Sauvetage (SAR) adoptée en 1979 ;	Adhésion Signé le 6 mars 2017 par le Gabon	Transposition dans le corpus juridique national en cours	Adoption urgente de la loi portant autorisation l'Adhésion du Gabon à cet instrument



IHO

International
Hydrographic
Organization

09		Ratifiée		Loi n° 31/96 du 28 juin 1996 autorisant la ratification de la Convention internationale de 1990 sur la prévention, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures
10	Convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritimes	Non ratifiée	Non applicable	Non Applicable sous réserve de sa ratification
11	Manuels IAMSAR	En vigueur	En vigueur	En vigueur
12	Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires de 2001 (AFS)	Adhésion 27 décembre 2018	En vigueur	
13	Convention internationale pour la gestion et le contrôle des eaux de ballast et sédiments des navires de 2004 (BWM)	Adhésion 27 décembre 2018	En vigueur	
14	Protocole de 1997 de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, adoptée à Londres en 1973	Adhésion 27 décembre 2018	En vigueur	



IHO

International
Hydrographic
Organization

15	Convention internationale de Nairobi sur l'enlèvement des épaves de 2007(WRECK)	Adhésion 27 décembre 2018	En vigueur	
16	Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures de soute de 2001(BUNKERS)	Adhésion 27decembre 2018	En vigueur	



IHO

International
Hydrographic
Organization

Sous régional

N°	Instruments	Statuts	Evaluation	Observations
01	Règlement n° 08/12-CEMAC/UEAC-088-CM-23 du 22 juillet 2012 portant adoption du Code Communautaire révisé de la Marine Marchande	En vigueur	En vigueur	En vigueur
02	Règlement n° 14/99/CEMAC- 036-CM- 03 portant adoption du Code de la Navigation Intérieure CEMAC /RDC	En vigueur	En vigueur	En vigueur
03	l'Acte N° 3/98-UDAEC-648-CE-33 réglementation des conditions d'exercice des professions maritimes et professions auxiliaires des transports en UDEAC/CEMAC	En vigueur	En vigueur	En vigueur



IHO

International
Hydrographic
Organization

National

N°	Instruments	Statuts	Evaluation	Observations
01	loi n°10/63 du 12 janvier 1963 portant Code de la Marine Marchande gabonaise	En vigueur	En vigueur	En vigueur
02	Décret n° 1807/PR/MMM du 13 novembre 1985 portant Organisation et Attributions du Ministère de la Marine Marchande, ensemble des textes modificatifs subséquents	En vigueur	En vigueur	En vigueur
03	Loi n° 5 de 2013 sur la sécurité des navires	En vigueur	En vigueur	En vigueur



IHO

International
Hydrographic
Organization

N°	Instruments	Statuts	Evaluation	Observations
01	Convention Internationale sur la responsabilité civile pour les hydrocarbures, pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures;	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 19/80 du 02 juin 1980
02	Convention Internationale Torremolinos sur la sécurité des navires de pêche;	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 24/80 du 02 juin 1980
03	Convention portant création de l'organisation Internationale de communications Maritimes par Satellites;	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 26/80 du 02 juin 1980
04	Convention de Londres visant à faciliter le trafic maritime international	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 27/80 du 02 juin 1980
05	Convention International portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages à la pollution des hydrocarbures;	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 17/80 du 02 juin 1980
06	Convention relative à la responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires.	Ratifiée	En vigueur	Loi n° 18/80 du 02 juin 1980



1. Appui de l'OHI auprès des Autorités gabonaises pour une adhesion.
2. Renforcement de la collaboration entre le SSM et le SHOM.
3. Sollicite l'expertise de l'OHI pour la création du Comité National d'Hydrographie d'Océanographie et de la Cartographie Marine.
4. Rapports à considérer.



IHO

International
Hydrographic
Organization

MERCI DE VOTRE ATTENTION